VOUS DEVEZ TRANSMETTRE AVEC VOTRE RAPPORT MENSUEL LA **DATE DE NAISSANCE** POUR CHACUN DES SALARIÉS À VOTRE EMPLOI (QUI APPARAISSENT AU RAPPORT MENSUEL POUR LA PREMIÈRE FOIS OU POUR LESQUELS VOUS AVEZ OMIS DE LA FOURNIR PRÉCÉDEMMENT – ARTICLE 6.106 DU DÉCRET)

PRÉNOM	NOM	DATE DE NAISSANCE